

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 5 MARS 2024

Date de convocation : 29 FEVRIER 2024

Date d'affichage : 29 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + GARCIA M

M. GARCIA est arrivé à 18h45 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération 2024-01-04.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + PERNAK C. qui donne pouvoir à CARLIER N. + CHATELLAIN J. qui donne pouvoir à LEBBADER D.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à KRYSZTOF J. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à BUONGIORNO G. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2024-01-05

OBJET

Travaux de remplacement des menuiseries de la salle annexe
de la salle des fêtes municipale
Demande de l'aide départementale Villages et Bourgs 2024 (ADVB)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes a été construite fin des années soixante. Les menuiseries de la salle annexe présentent de nombreux défauts d'isolation et d'étanchéité. Il devient donc nécessaire de faire réaliser des travaux de remplacement des bâtis et des vitrages.

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée délibérante que le Département du Nord a lancé un fonds de cofinancement soutenant les communes de moins de 5000 habitants pour leurs projets d'investissement d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de la commune. Cette aide peut être sollicitée pour un montant minimum de travaux subventionnables de 8 000 €. Le montant total du projet étant inférieur à 70 000 € HT, le taux de subvention sera de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

Vu le projet de travaux,

Vu le coût hors-taxes des travaux s'élevant à **25 902,00 €**,

Vu le budget prévisionnel de l'opération ci-annexé,

Vu les dispositifs 2024 mis en œuvre par le Département du Nord relatif au soutien financier relevant de la politique d'aménagement,

SOLLICITE une subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs au taux de 50% soit **12 951,00 €** ;

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux sous réserve de l'obtention de la subvention départementale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher et solliciter tout autre cofinancement visant à réduire la part à charge communale ;

S'ENGAGE à inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Emmanuelle CLOSSE

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 01/03/2024
Publiée ou notifiée le 11/03/2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



MAIRIE D'HAVELUY
59255

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS 2024

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE ANNEXE DE LA
SALLE DES FETES

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	25 902,00 €	Subvention du Département du Nord	12 951,00 €
		Autofinancement communal	12 951,00 €
TOTAL DES DEPENSES H.T.	25 902,00 €	TOTAL DES RECETTES	25 902,00 €